



## Permis de construite refusé

Par **REault**, le **21/01/2008** à **10:31**

Nous avons acheté un terrain de 1655m<sup>2</sup>.

Nous avons du donner à la mairie une surface de 220m<sup>2</sup> .

A l'époque le COS était de 0,08.

Aujourd'hui il est passé à 0,1.

Nous aimerions faire un extension de notre maison, mais la mairie prend en compte la surface de 1435m<sup>2</sup> et nous refuse cette construction pour un dépassement de 9m<sup>2</sup>.

J'aimerais savoir si je peux déposer un recours gracieux auprès du maire ?

Dans l'affirmative, dois-je déposer quant même le permis de construire et attendre son refus officielle ou puis-je faire ce recours immédiatement ?

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie d'avance de votre réponse.

Sophie Reault